



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04 / 07 / 2025

Dossier complet le : 04 / 07 / 2025

N° d'enregistrement : 2025_8980

1 Intitulé du projet

Projet de reconstruction d'une surface commerciale sous enseigne Aldi située 17 rue du Vieux Château à Carvin

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALDI & CIE

Raison sociale

N° SIRET

3 7 8 5 6 8 6 3 8 0 0 0 4 3

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

Frau

☒ Monsieur

Prénom(s)

Raffaele

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la réhabilitation d'un bâtiment commerciale afin de créer un nouveau magasin ALDI sur la commune de Carvin.

Les travaux envisagés ont pour objectif de réhabiliter le site par une déconstruction du bâtiment existant.

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site sera aménagé en plusieurs phases :

1. Déconstruction du magasin de vente de matériaux sur le site ;
2. Remise en état du site et évacuation et traitement des déchets de démolition via des filières adaptées;
3. Construction du magasin nouveau concept, des espaces de parking, des utilités et aménagement des espaces verts.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, l'accès prioritaire au commerce (accès routier) se fera depuis la rue du Vieux Château.

Bien que certains réseaux fassent l'objet d'un remaniement à l'intérieur de la parcelle dans le cadre des travaux, le projet ne prévoit pas de nouveau raccordement sur les réseaux publics.

L'aire de stationnement sera traitée en enrobé avec des places de stationnement en pavé drainant. Le parkings disposera de 119 places dont :

74 places de 2,8m x 5,0m

39 places de 2,5m x 5,0m

dont 2 électriques et 10 stations prééquipées afin d'accueillir ultérieurement un point de recharge

2 places conformes aux normes PMR dont 1 électrique

4 places famille dont 1 électrique

Les espaces verts situés autour de la propriété seront créés et plantés par des essences locales. Le long des limites de propriétés seront également aménagées par un traitement paysager.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcellaire du terrain / Nombre de places de stationnement	8 417,5 m ² / 119 places
Surface de vente du magasin	1 803,90 m ²
Surface plancher	1 424,05 m ²
Surface d'espaces verts	2 395,10 m ²
Surface pavé	1626,5 m ²
Surface chemin piéton	260,6 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 17 Voie : rue rue du Vieux Château

Lieu-dit :

Localité : Carvin

Code postal : 6 2 2 2 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non, mais le projet se situe à 100 m d'une ZNIEFF de type I (Etang et bois de l'Epinoy).
En zone de montagne ?	☐	☒	Non, Carvin n'est pas une commune située en montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Carvin est située à distance du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La commune est située en dehors de tout PNR.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par une ZDH du SDAGE ou une ZH du SAGE. Le site est entièrement artificialisé (bâtiments, voiries et surfaces en dur). Aucune expertise de zones humides n'est possible sur le site (anthroposols et aucun habitat naturel).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Carvin n'est concernée par aucun PPRN ou PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	La commune de Carvin accueille 71 sites BASIAS. Le site du projet est recensé comme étant un site BASIAS (NPC6270322).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	Non, les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO sont éloignés du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les prélèvements d'eau sont faibles. Il est à noter qu'il s'agit d'une rénovation d'un commerce et les prélèvements sont d'ores et déjà existants.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est à prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux. Il respectera l'équilibre déblais-remblais. Un diagnostic de gestion des déchets de démolition sera réalisé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Il respectera l'équilibre déblais-remblais. Un diagnostic de gestion des déchets de démolition sera réalisé.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'assainissement du projet est prévu en mode séparatif, avec une gestion des eaux pluviales indépendante en parallèle en infiltration totale (si les études géotechniques confirment la possibilité d'infiltrer). Les eaux usées (assimilées ménagères et vannes) du bâtiment se rejettent gravitairement sur le réseau d'assainissement séparatif existant. Aucun rejet d'effluents autres que des eaux usées ne sera effectué dans le réseau de collecte des eaux usées public.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site d'étude est totalement artificialisé et aménagé. Aucun habitat naturel n'est présent. Aucune continuité écologique ne sera détruite dans le cadre de cette reconstruction d'un magasin déjà existant dans une zone urbaine bâtie.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucune consommation d'espaces forestiers, agricoles ou maritimes. Le projet n'est pas considéré comme situé dans un espace naturel selon ARCH, la BDTOPPO ou Corine Land Cover. Le site est artificialisé et localisé en tissu urbain. Il est situé à distance de milieux naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun PPRT sur la commune et le projet n'est pas concerné par un risque.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	le projet n'est pas concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Aucune nuisance particulière n'est envisagée au sein du projet. La phase travaux engendrera du bruit (engins).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas source d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune source de nuisance olfactive n'est à noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les seules vibrations attendues seront dues aux travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune source de vibrations n'est à noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site de projet disposera d'un éclairage uniquement pour le magasin et le stationnement. Les commerces seront éteints en dehors des heures d'ouvertures.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet est concerné par l'éclairage publique de la voirie.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Aucun rejet liquide à l'exception des eaux usées et pluviales qui seront gérées via les réseaux existants et/ou par des ouvrages de gestion suffisamment dimensionnés.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La gestion des EP et EU sera en accord avec le gestionnaire assainissement et la doctrine de la DDTM du Pas-de-Calais.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Aucune production de déchets dangereux n'est à prévoir par le projet. Pendant les travaux, les déchets de démolition des bâtiments seront traités et transportés de façon à ne pas entraîner de risques de pollution. L'exploitation du projet générera de la production de déchets divers qui seront pris en charge par les filières adéquates : - production de déchets ménagers non dangereux ; - production de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe sur une parcelle déjà occupée par une enseigne de magasin. Ainsi aucune incidence n'est attendue.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site restera à vocation d'activités commerciales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

DREAL Hauts de France : aucune décision n'a été rendue sur un cas par cas déposé sur la commune de Carvin.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé à une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau de la frontière belge.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prévoit les mesures suivantes pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine :

- infiltration des eaux pluviales ;
- aire de stationnement en pavés drainants permettant l'infiltration des eaux pluviales.
- création de places de stationnement pour véhicules électriques
- toiture couverte de panneaux photovoltaïques
- implantation à proximité d'un arrêt de bus,
- matérialisation des aires de déplacements piétons sur l'aire de stationnement,
- le projet n'engendre pas de consommation de terrain agricole, naturel ou forestier.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale. Il respecte le document d'urbanisme. Il s'inscrit sur un site déjà artificialisé et aménagé, accueillant un magasin en activité. Il est localisé en tissu urbain et à distance des milieux naturels.

Aucune zone de végétation naturelle n'est présente sur le site hormis un jardin et un espace vert en pelouse. Le projet n'est donc pas de nature à porter atteinte à la biodiversité ou à engendrer des impacts supplémentaires sur la santé humaine ou l'environnement. Il n'entraîne aucune consommation de terres agricoles, de milieux naturels et n'impacte pas les activités humaines. Le projet est localisé dans une zone urbaine mixte de commerces et d'habitations. Il permettra aux clients du magasin actuel de profiter d'un nouveau commerce alimentaire neuf et économe en consommation énergétique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice explicative du projet	☒
2	Permis de construire	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom FRAU

Prénom RAFFAELE

Qualité du signataire RESPONSABLE DEVELOPPEMENT

À Bois Grenier

Fait le 0 4 / 0 7 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)